FORMULAIRE



FORMULAIRE DE NOTIFICATION DE CESSATION D'ACTIVITE, TEMPORAIRE OU DEFINITIVE, DANS LE CADRE D'UN AGREMENT OU D'UN ENREGISTREMENT

A COMPLÉTER ET TRANSMETTRE À LA DIVISION « AUTORISATIONS » DE BRUXELLES ENVIRONNEMENT

VALABLE UNIQUEMENT POUR NOTIFIER UNE CESSATION TEMPORAIRE OU DÉFINITIVE DES ACTIVITÉS DE L'ENTREPRISE DANS LE CADRE D'UN AGRÉMENT OU D'UN ENREGISTREMENT

VOUS POUVEZ COMPLÉTER UN FORMULAIRE PAR ENTREPRISE

Attention!

Il est impossible de transférer un agrément ou un enregistrement d'une société à une autre. Un agrément ou un enregistrement est lié à une personne physique ou à une personne morale. Toute autre personne physique ou morale doit demander un nouvel agrément ou enregistrement.

> BRUXELLES ENVIRONNEMENT Division autorisations et partenariats Site de TOUR & TAXIS Avenue du Port 86C, bte 3000 1000 Bruxelles

E-mail: permit agr@environnement.brussels Tél.: 02/775.75.44 - tous les jours ouvrables

À quoi sert ce formulaire ?

Ce formulaire vous permet de demander la cessation temporaire ou définitive des agréments et/ou enregistrements mentionnés ci-dessous.

Comment introduire votre demande de renouvellement d'agrément ?

> par mail

à l'aide du présent formulaire de demande dûment complété,

à l'adresse : permit_agr@environnement.brussels

Les modalités relatives à la communication électronique sont reprises dans la convention de communication électronique.

par courrier

à l'aide du présent formulaire de demande dûment complété,

en 1 exemplaire,

auprès de : BRUXELLES ENVIRONNEMENT

Division autorisations et partenariats

Site de TOUR & TAXIS

Avenue du Port 86C, bte 3000

1000 Bruxelles

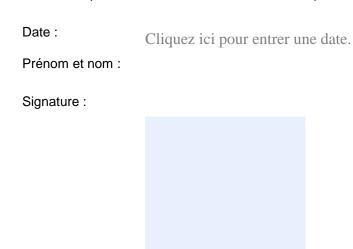
Merci de ne pas agrafer, ni relier vos documents avant envoi ; cela simplifie le traitement de votre demande.



Ondernemingsnr. 0236.916.956

Numéro(s) de l'(des) agrément(s) / enregistrement(s) :				
	Type agrément/enregistrement	Numéro	Cessation (*)	
	AGREMENTS		,,	
		AGR//	☐ Temporaire	
			☐ Définitive	
	ENREGISTREMENTS			
		ENR//	☐ Temporaire	
			☐ Définitive	
(*) la cessation temporaire mènera à une suspension, la cessation définitive mènera à un retrait				
Data de la consetien i Cliquez ini nous enturs une dete				
<u>Date de la cessation</u> : Cliquez ici pour entrer une date. CADRE À REMPLIR PAR LE TITULAIRE DE L'(DES) AGRÉMENT(S)/ENREGISTREMENT(S)				
CADRE A REMPLIA PAR LE TITULAIRE DE L (DES) AGREMENT(S)/ENREGISTREMENT(S)				
New / Deines posiele				
Nom / Raison sociale :				
Forme juridique (dans le cas d'une entreprise):				
Numéro d'entreprise :				
Adresse / Siège social / Domicile :				
Adresse à laquelle toute la correspondance doit être envoyée (si différente de l'adresse du siège				
social/domicile):				
Personne de contact :				
Tél.		E-mail :		
Par la présente, notifie la cessation d'activités dans le cadre de l'(des) agrément(s) / de l'(des) enregistrement(s) susmentionné(s) et désire le(s) suspendre / retirer.				
Cause:				
☐ Faillite				
☐ Absorption/Fusion/…				
	Si l'entreprise qui a repris les activités désire reprendre l'agrément/l'enregistrement, elle doit			
	introduire une nouvelle demande d'agrément/enregistrement			
	Autre :			





Je confirme que les données mentionnées dans le présent formulaire sont correctes.

NB: pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact par email : permit_agr@environnement.brussels

Les données à caractère personnel vous concernant sont traitées par Bruxelles Environnement à des fins de traitement et de suivi de votre dossier de demande ou de déclaration, en vertu de l'Ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement.

Vos données sont conservées pendant toute la durée de suivi de votre demande et tant que l'autorisation qui en découle produits des effets juridiques, tenant notamment compte des obligations qui s'imposent suite à une cessation d'activité.

Bruxelles Environnement est soumis à des obligations de transparence de l'information environnementale, en vertu notamment des Décret et ordonnance conjoints du 16 mai 2019 de la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française relatifs à la publicité de l'administration dans les institutions bruxelloises.

Vous pouvez accéder, rectifier et supprimer vos données en nous contactant par e-mail à l'adresse <u>permit@environnement.brussels</u> ou par courrier (Bruxelles Environnement, Division Autorisations & Partenariats, avenue du Port 86C/3000, 1000 Bruxelles).

Vous pouvez également prendre contact avec notre délégué à la protection des données par e-mail (<u>privacy@environnement.brussels</u>) ou par courrier (Bruxelles Environnement, Privacy, avenue du Port 86C/3000, 1000 Bruxelles).

Le cas échéant, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données (rue de la presse 35, 1000 Bruxelles).

